

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale ordinaire le 22.05.2025, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont accepté les conclusions du **préavis n° 01-2025** concernant la gestion et les comptes 2024 de l'ARASAPE et décidé :

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2024 tels que présentés
- D'approuver la gestion pour l'exercice 2024
- De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion pour l'année 2024

Le préavis peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Association (Rte de Massongex 4, 1880 Bex, tél. 024 557 27 01).

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises à référendum conformément à l'article 166 alinéa 1 LEDP, à l'exception des comptes et de la gestion (art. 160 al. 2 lettre d LEDP).

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE

Le Président : Fabio Lecat

La secrétaire : Eliane Desarzens

